



Suites d'une opération

Par Elisabeth LAMOURE

Bonjour,

J'ai été opérée d'une fracture pertrochanterienne le 24 décembre dernier. Il s'avère que je me retrouve avec deux cm à la jambe gauche en moins et cela engendre une boiterie très importante (nécessité de marcher en permanence avec une canne anglaise). Les chirurgiens (dont celui qui m'a opéré) me disent qu'il est impossible d'avoir perdu deux cm suite à une intervention pareille. J'ai retrouvé le compte rendu médical d'un statigramme fait en 2012 suite à un grave accident de la route (AT); il indiquait un manque de 3 mm à droite. L'expert medico légal n'a pas voulu accepter une rechute de l'AT car il n'y pas de liens, selon lui.

Résultats :

- Je suis professeure en service en restaurant et le médecin du rectorat me dit que mon état n'est pas compatible avec les séances de travaux pratiques trop pénibles mais autorise les cours en classe entière. Mon proviseur a refusé le mi-temps thérapeutique car non pédagogique de ne pas avoir une classe dans toutes les valences (travaux pratiques et cours en classe entière).

- Je suis à mi-salaire depuis le mois d'avril et je suis dans l'attente des compléments MGEN et MAIF.

- Je devais me faire opérer d'une prothèse de hanche le 7 octobre dans le même hôpital par un autre chirurgien mais il m'a dit ne pas pouvoir me garantir de rectifier l'inégalité entre les deux hanches (je n'avais pas signé la décharge). J'ai pris un RDV avec un autre chirurgien mais pas dans cet hôpital.

Je me retrouve dans une situation inextricable et risque d'être "mise" en situation de handicap à 59 ans.

Y-a t'il un recours possible contre l'hôpital et éventuellement contre mon administration ?

Merci de votre aide

Bien cordialement.